

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/12/22/2017041026/justel>

Dossier numéro : 2017-12-22/13

Titre

22 DECEMBRE 2017. - Arrêté ministériel fixant les montants forfaitaires des dépenses liées aux frais d'hébergement et aux frais de voyage en avion tels que prévus à l'article 17 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2017 portant exécution de l'ordonnance du 13 janvier 1994 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 14-10-2021 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 10-01-2018 page : 1045

Entrée en vigueur : 01-01-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2021-07-15/60, art. 2, 003; En vigueur : 30-09-2021>